

rappor d'activité

N°21 - 2024

À LA UNE

DES NOUVEAUTÉS À L'HORIZON 2025
POUR LIMITER L'EMPREINTE
CARBONE DES ADHÉRENTS

2 |

| 4

| 6

ÉVÈNEMENT

Un congrès aux couleurs
de la Bourgogne-
Franche-Comté



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Accélérer la rénovation
énergétique



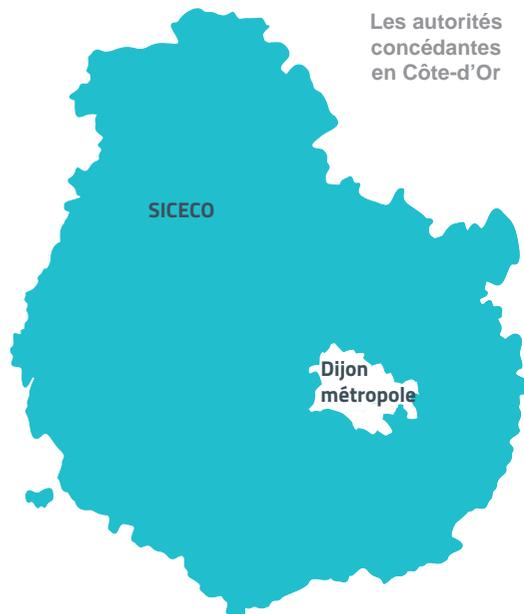
Carte d'identité du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or

Créé en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé. En 2021, il regroupe 675 communes et 18 EPCI de Côte-d'Or. Propriétaires des réseaux électriques moyenne et basse tension, les communes lui ont délégué l'organisation du service public de distribution et de fourniture de l'électricité. Les autres activités sont :

- Distribution publique de gaz naturel
- Distribution publique de chaleur
- Éclairage public et équipements électriques collectifs
- Planification énergétique
- Énergies renouvelables
- Économies d'énergies
- Achats d'énergies
- Bornes de recharge pour véhicules électriques
- Cartographie et service d'information géographique
- Communications électroniques

DES MISSIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

- Veiller au maintien de services publics performants
- Contrôler la bonne exécution des missions des concessionnaires (Enedis pour l'électricité et GRDF pour le gaz)
- Contrôler les services de fourniture aux tarifs réglementés d'EDF Branche Commerce
- Construire et gérer des réseaux
- Aménager le territoire
- Agir pour la transition énergétique et contre le réchauffement climatique
- Mutualiser les moyens



EN 2024

693
adhérents

285 346
habitants

6 174 km
de réseau HTA
20 000 V

4 301 km
de réseau BT
400 V

602 M€ valeur brute de la concession d'électricité en 2024

86 M€ valeur brute des concessions de gaz en 2024

2 224 bâtiments
publics en suivi
énergétique

80 communes
desservies en gaz
et ayant transféré la
compétence

864 km
de réseau gaz

85 604 points
d'éclairage extérieur

135 études énergétiques (audits énergétiques, études thermiques réglementaires, analyses des systèmes énergétiques, études remplacement des chaudières fioul/propane) ont été réalisées sur le patrimoine bâti des collectivités

Des élus au service des collectivités et des usagers du territoire

Le Bureau en 2024 :

Président


Jacques Jacquenet
Président de la CLE 8

1^{er} Vice-président


Pascal Grappin
En charge des Affaires générales et Finances
Président de la CLE 3

Vice-présidents


Claude Fontaine
En charge de la commission Énergie et transition énergétique
Président de la CLE 7


Hugues Antoine
En charge de la commission Équipements électriques collectifs
Président de la CLE 4


Patrice Béché
En charge de la commission Réseaux électriques, gaz naturel et communications électroniques
Président de la CLE 11

Membres du Bureau


Jean-Noël Mory
Président de la CLE 1


Jean-François Riot
Président de la CLE 2


Nicolas Urbano
Président de la CLE 5


Philippe Algrain
Président de la CLE 6


Jean-Marie Faivret
Président de la CLE 9


Jean-Luc Becquet
Président de la CLE 10


Luc Baudry
Président de la CLE 12


Myriam Chaoui


Lionel Houée


Bruno Bethenod


Anne Verpeaux


Bénigne Colson


Christine Seguin-Voye


François Perrin

Les Commissions et les délégations en 2024 :

Affaires générales et Finances

Présidée par :
Pascal Grappin (CLE 3)

Composée de :
Bruno Bethenod (CLE 4)
Hugues Antoine (CLE 4)
Anne Verpeaux (CLE 5)
Claude Fontaine (CLE 7)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Christine Seguin-Voye (CLE 9)
Patrice Béché (CLE 11)

Énergie et transition énergétique

Présidée par :
Claude Fontaine (CLE 7)

Composée de :
Jérôme Fornerot (CLE 1)
Hervé Pernot (CLE 1)
Jean-François Riot (CLE 2)
Myriam Chaoui (CLE 2)
Claude Verdreau (CLE 3)
Jean-Claude Brouillon (CLE 3)
Bruno Bethenod (CLE 4)
Bernard Soubeyrand (CLE 4)
Anne Verpeaux (CLE 5)
Denis Mailler (CLE 5)
Jean-Jacques Clerc (CLE 5)
Philippe Algrain (CLE 6)
Christophe Dequesne (CLE 6)
Jérôme Petitdent (CLE 8)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Jean-Paul Thiveyrat (CLE 9)
Bernard Fèvre (CLE 10)
Marie-Odile Labeaune (CLE 10)
François Perrin (CLE 11)
Jean-Paul Vivien (CLE 11)
Jérôme Théveneau (CLE 12)
David Hiez (CLE 12)

Éclairage public et équipements électriques collectifs

Présidée par :
Hugues Antoine (CLE 4)

Composée de :
Jean-Noël Mory (CLE 1)
Michel Libre (CLE 1)
François Marquet (CLE 2)
Jean-François Riot (CLE 2)
Pierre Aubrun (CLE 2)
Lionel Houée (CLE 3)
Olivier Pirat (CLE 3)
Didier Petitjean (CLE 4)
Nicolas Urbano (CLE 5)
Alain Gradelet (CLE 5)
Michel Guyot (CLE 6)
Jean-Claude Phillisot (CLE 7)
Bernard Soupault (CLE 7)
Dominique Lanber (CLE 8)
Bernard Clerc (CLE 8)
Gilbert Thorey (CLE 8)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Patrice Béché (CLE 11)
François Perrin (CLE 11)
Vincent Leprêtre (CLE 12)

Réseau électrique, réseau gaz et communications électroniques

Présidée par :
Patrice Béché (CLE 11)

Composée de :
Yannick Royer (CLE 1)
Olivier Gaugry (CLE 2)
Lionel Houée (CLE 3)
Fabrice Cuvillier (CLE 3)
Hugues Antoine (CLE 4)
Bruno Bethenod (CLE 4)
Nicolas Urbano (CLE 5)
Anne Verpeaux (CLE 5)
Jean-Jacques Clerc (CLE 5)
Luc Baudry (CLE 6, CLE 12)
Gérard Verdreau (CLE 6, CLE 12)
François Riotte (CLE 7)
Jérôme Petitdent (CLE 8)
Agnès Lachat (CLE 8)
Bernard Clerc (CLE 8)
Jean-Marie Faivret (CLE 9)
Amélie Real (CLE 9)
Jean-Luc Becquet (CLE 10)
Jean-Paul Vivien (CLE 11)



©Baptiste Pajant_DBM

COMMENT DEVENIR VERTUEUX EN MATIÈRE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ?

En 2024, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or poursuit ses efforts afin d'accompagner ses adhérents dans la transition énergétique. Il met en œuvre des travaux, des programmes et des financements adaptés à la réalité du terrain. L'objectif sous-jacent est la diminution des émissions de CO₂ gaz à effet de serre, responsable du réchauffement climatique.

En matière de finances, l'inquiétude est surtout venue du nouveau financement envisagé du fonds FACé. Il était prévu que ce dernier provienne de la TICFE, donc du contribuable et non plus de l'utilisateur. Cela constituait un risque de « fracture électrique » et donc une très mauvaise nouvelle pour les territoires ruraux. Au-delà de la qualité d'alimentation en électricité et de l'aménagement du territoire, les investissements en zone rurale contribuent fortement au maintien d'emplois locaux. Les entreprises de réseaux, partenaires du SICECO, représentent en effet beaucoup d'emplois sur le territoire et cette réforme menace sérieusement ce secteur d'activité. Les élus alertent régulièrement les parlementaires sur ce projet de texte afin qu'il soit supprimé lors du vote de la loi de Finances.

En parallèle de la défense de sa mission historique, le SICECO se tourne également vers l'avenir. En 2024, les élus ont commencé à travailler sur la notion de « budget vert » permettant de qualifier l'effet des différents investissements sur la transition énergétique. Sa mise en place officielle prendra effet avec le vote du compte administratif 2024 en mars 2025. L'objectif ici est de travailler à devenir plus vertueux en matière de transition énergétique. Le SICECO peut et doit intensifier la production d'électricité et de chaleur issue des ressources renouvelables. Il doit aussi, et prioritairement, accompagner les collectivités vers la sobriété et la remise en cause des besoins et des usages. La rénovation des équipements techniques du patrimoine bâti et d'éclairage sont également une priorité.

Le Syndicat doit également contribuer à une mobilité plus durable en déployant les infrastructures nécessaires à l'évolution des véhicules. La mobilité GNV est souvent sous-estimée en termes d'efficacité et de coût. Elle a également le mérite de pouvoir s'appuyer sur une production locale, à savoir les gaz verts.

Il nous faut aussi notamment réfléchir à la mise en œuvre de ces actions, porter un œil attentif à l'achat des matériels pour les chantiers et à leur empreinte carbone. Le SICECO a d'ailleurs déjà réalisé cette analyse en matière d'éclairage public avec la modification de certaines prescriptions. Il commence également à travailler avec la FRTP et l'association ECORSE TP sur la décarbonation des chantiers et l'évolution des méthodes d'achat public.

Notre responsabilité d'élus nous oblige à faire les bons choix et à utiliser correctement les moyens financiers du SICECO principalement issus de la facture d'électricité des Côte-d'Or (hors métropole) pour préparer au mieux les collectivités et les générations futures à pouvoir nous succéder dans des conditions les moins dégradées possibles.

Jacques Jacquenet

SOMMAIRE

02

À la une : les faits marquants de 2024

06

Maîtriser ses consommations d'énergie

08

Énergies renouvelables thermiques

09

SEML Côte-d'Or Énergies

10

Au service de toutes les mobilités

11

Concessions

12

De l'électricité pour tous

14

Un éclairage public sobre et exemplaire

16

Communications électroniques

17

Place des marchés

18

2024 en chiffres

20

Échos des services

21

Faire connaître, informer, sensibiliser



À la une

DES NOUVEAUTÉS À L'HORIZON 2025 POUR LIMITER L'EMPREINTE CARBONE DES ADHÉRENTS

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or est l'opérateur de la transition énergétique pour ses adhérents. Face à l'urgence climatique, il se met donc au défi de les accompagner davantage pour limiter leur empreinte carbone en dépit de l'envolée des prix, tous secteurs confondus, de la baisse des dotations, Les membres du Comité syndical valident le 15 novembre la mise en place de nouvelles modalités applicables en 2025.

Extension des missions en matière de production photovoltaïque

Dans le cadre du service « Développement des énergies renouvelables » et lorsque la collectivité a pour projet la construction d'une centrale photovoltaïque (en toiture ou en ombrière, en autoconsommation (individuelle ou collective) ou en

vente totale), le SICECO renforce son accompagnement en réalisant des études (opportunité, faisabilité) et en portant des travaux par délégation de maîtrise d'ouvrage.

Création d'une subvention spécifique aux structures publiques ayant la compétence scolaire et périscolaire

Les structures publiques ayant la compétence scolaire et périscolaire auront accès, à partir de 2025, à une subvention pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments scolaires. Les travaux doivent respecter les mêmes règles techniques que ceux réalisés par les communes/EPCI et doivent viser en priorité la suppression des chaudières fioul ou propane.

Évolution du règlement de l'Appel à Projets « Rénovation énergétique performante des bâtiments »

Suite aux retours d'expérience des dossiers déjà soutenus, les élus décident en novembre d'adopter le règlement financier

afin de répondre aux besoins des adhérents tout en favorisant des projets qui font diminuer l'usage des énergies fossiles. Parmi les évolutions, on notera l'ajout d'un bonus de 15 000 € en cas d'ajout d'un système de GTB (Gestion Technique du Bâtiment) en plus d'une souscription au service SME (Suivi et Management de l'Énergie) proposé par le SICECO.

Renforcement de la gestion des communications électroniques et création d'un service pour la gestion des infrastructures de fourreaux dédiés aux communications électroniques

Des nouveautés sont proposées aux adhérents dans le domaine des communications électroniques. Le SICECO propose d'identifier précisément les fourreaux de communications électroniques, propriété des adhérents, de les gérer et de récupérer les loyers auprès des opérateurs. *Plus de détails à lire page 16.*

EN BREF

- Les réunions des CLE ont lieu du 11 mars au 9 avril. 463 personnes sont présentes représentant 56 % des communes. À l'automne, ce sont 457 élus qui se déplacent du 30 septembre au 18 octobre. 58 % des communes y sont représentées.
- 9 réunions de Bureau et 5 Assemblées générales du

Comité syndical permettent de décider des grandes orientations du SICECO.

- Le SICECO renouvelle les adhésions à des organismes professionnels permettant une veille technique et juridique : AFE, BFCME, ATEE, FIBOIS. Il adhère pour la première fois à AMORCE et ATMO BFC.

- Le Comité syndical du 28 mars acte l'utilisation de la convention de partenariat versée par Enedis en 2023 : 1 263 684 € répartis pour la maîtrise de la demande en énergie et les études d'énergies renouvelables (490 099 €), la mise en sécurité de l'éclairage des voiries (596 486 €), les prises d'illumination (17 296 €), les subventions pour les

branchements électriques (12 656 €) et les travaux d'éclairage public (147 147 €).

- Le SICECO accompagne 19 projets de développement de centrales photovoltaïques en toiture. Cette expérimentation est conduite dans le cadre des obligations issues de la loi APER.



Énergies renouvelables

CONSEILLER SES ADHÉRENTS SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

En novembre, le SICECO accueille Élixa Rose-Hano qui occupe le poste de « Générateur » c'est-à-dire une personne chargée d'accompagner les collectivités dans le développement des énergies renouvelables, éolien et photovoltaïque.

Les Générateurs, un réseau de conseillers spécialistes des énergies renouvelables

Mis en place par l'ADEME, l'Agence de la Transition Écologique, les Générateurs constituent un réseau de conseillers, spécialistes des énergies renouvelables. En Bourgogne-Franche-Comté, ce sont les 8 syndicats d'énergie qui portent et co-financent le dispositif. Chaque conseiller Générateur a reçu une formation complète (technique, juridique, montage de projets) pour répondre clairement et efficacement à l'ensemble des besoins des élus concernant leurs projets éoliens et photovoltaïques de grande taille (au sol, flottant, en ombrières et en toitures si >500 m²).

Lorsqu'une collectivité porte un projet éolien ou photovoltaïque au sol ou est démarchée par un opérateur privé, elle peut solliciter le dispositif Les Générateurs afin que les conseillers l'accompagnent durant les phases émergence et développement. Le programme a pour objectif de compléter l'expertise des élus, en particulier s'ils ne disposent pas de services techniques.

4 Générateurs en Bourgogne-Franche-Comté

En Bourgogne-Franche-Comté, Territoire d'énergie Bourgogne-Franche-Comté, regroupant les 8 syndicats d'énergie de la Région, constitue la porte d'entrée du dispositif, le SICECO étant facilitateur du programme pour la Côte-d'Or. L'ADEME finance une partie de chacun des postes à hauteur de 30 000 € par an pendant 3 ans. Le reste est financé par les 8 syndicats d'énergie, pour un coût annuel d'environ 200 000 € par an.

S'ils rayonnent dans toute la Région, deux Générateurs sont basés dans le Jura et le Doubs, un en Saône-et-Loire et un en Côte-d'Or.

Efficacité énergétique

RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS EN ADAPTANT SES PROGRAMMES

Lorsqu'elles candidatent au programme « Effilogis » de la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre d'un projet de rénovation globale ou de construction, les collectivités doivent réaliser une mission de commissionnement afin de respecter les exigences du programme. Cette démarche de qualité a pour objectif de s'assurer que le bâti et les installations atteignent les performances souhaitées. Elle s'effectue de la phase programmation jusqu'à la phase exploitation, au moins 1 an après la réception des travaux.

Pour aider ses adhérents à sélectionner un bureau d'études et mutualiser les coûts, le SICECO a lancé **un marché de mission de commissionnement** permettant aux collectivités de bénéficier d'une aide. Le SICECO prend en charge la totalité du coût du bureau d'études et obtient une subvention dans le cadre du programme ACTEE* + CHÈNE de la FNCCR**. La collectivité reverse au SICECO la partie non subventionnée :

- 35 % du montant HT et 100 % de la TVA (pour les collectivités de moins de 3 500 habitants)
- 50 % du montant HT et 100 % de la TVA (pour les collectivités de plus de 3 500 habitants)



* ACTEE : créé à l'initiative de la FNCCR en partenariat avec EDF, le programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) vise à accélérer le développement des projets d'efficacité énergétique et le passage à des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone dans les bâtiments publics.

**FNCCR : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies à laquelle le SICECO adhère.

« Nous recommandons aux collectivités de faire appel au dispositif des Générateurs. En effet, leur accompagnement permet d'avoir une meilleure compréhension des enjeux liés aux projets énergétiques sur leur territoire. »

Bertrand Tortochaux, 1^{er} adjoint de la commune de Saint-Martin-du-Mont qui a sollicité le dispositif dans le cadre du groupement des communes de Turcey, Saint-Seine-l'Abbaye, Bligny-le-Sec, Champagny et Villotte-Saint-Seine afin de les accompagner dans le projet de renouvellement et d'extension du parc éolien du Pays de Saint-Seine.

Retrouvez l'ensemble de son témoignage sur le site internet www.siceco.fr



UN CONGRÈS AUX COULEURS DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Le 39^{ème} congrès de la FNCCR se tient au centre des congrès Micropolis de Besançon, du 26 au 28 juin. Ce dernier réunit les représentants des services publics locaux de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, du numérique et de valorisation des déchets : élus et agents des collectivités territoriales, responsables des entreprises et organismes publics des secteurs concernés.

3 000 visiteurs

Le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, et 13 collectivités de Bourgogne-Franche-Comté (SYDED 25, SIDEC 39, SIEEEN 58, SIED 70, SYDESL 71, SDEY 89, TDE 90, Grand Besançon Métropole, Ville de Besançon, Doubs Très Haut Débit, SIEL, SIEVO, SIEHL) en charge des services publics locaux de l'énergie, de l'eau, des déchets et du numérique partagent un stand commun.

Quelques 3 000 congressistes et visiteurs du salon échangent et découvrent les missions et les activités du SICECO et de ses homologues.

Un congrès dynamique

Le SICECO en profite pour :

- Renouveler la convention avec la délégation Bourgogne-Franche-

Comté d'Électriciens sans Frontières,

- Signer une lettre d'intention avec GRDF et d'autres syndicats d'énergies (SIED 70, SYDESL 71, SDEY 89, TDE 90) en faveur de la mobilité GNV-bioGNV.

Le SICECO participe à 3 tables rondes et ateliers :

- Jacques Jacquenet, Président, est présent à la table ronde « *Reconquête de la biodiversité : les territoires misent sur l'éclairage public* ». Il expose la stratégie du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or concernant l'éclairage public : une stratégie sobre pour protéger la biodiversité et limiter les dépenses publiques et la consommation d'énergie électrique.
- Jean-Michel Jeannin, Directeur, intervient dans l'atelier « *Les gaz verts : l'opportunité durable des territoires* » pour présenter des exemples de projets sur les possibilités de « gaz portés » sur le territoire du SICECO.
- Bruno Kablitz, Responsable du service technique co-anime l'atelier « *L'analyse du cycle de vie des matériels d'éclairage public* ».





LE SICECO AU CONGRÈS NATIONAL DE L'AMRF

Un congrès annuel placé sous le thème « Communes et Département : un duo d'avenir ! La force de la proximité »

Du 27 au 29 septembre, l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) tient son congrès annuel à Saint-Julien. De nombreux ateliers et tables rondes sont au programme avec comme fil conducteur le thème « Communes et Département : un duo d'avenir ! La force de la proximité ».

En préambule du congrès, un Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique est organisé le jeudi 26. L'idée est de réfléchir à la manière dont les élus peuvent travailler ensemble au service de la transition écologique dans les territoires. Les actions entreprises en Côte-d'Or sur le sujet sont mises en lumière. Jacques Jacquenet, Président du SICECO intervient lors de la première table ronde sur l'énergie en coordination avec le Département, la Chambre d'agriculture, la Métropole, l'État et l'AMRF : l'occasion de présenter les actions communes comme le développement de centrales photovoltaïques ou la mobilité durable.

Le SICECO présent sur le village partenaires

En marge des différents ateliers et tables rondes, les congressistes peuvent rendre visite aux différents partenaires au Village partenaires. Le SICECO, territoire d'énergie tient un stand afin d'expliquer aux visiteurs les actions emblématiques entreprises avec d'autres acteurs du territoire pour accompagner ses adhérents dans la transition énergétique.



UN FORUM POUR EXPLIQUER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La communauté de communes Rives de Saône organise le 27 avril un forum PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) à la Halle de Brazey-en-Plaine. À destination du grand public, cette manifestation vise à proposer des solutions pour faciliter le quotidien des habitants. Tous les axes du PCAET (1-Habiter et se loger en utilisant moins d'énergies fossiles, 2-Se déplacer/transporter les marchandises en polluant moins, 3-Consommer en économisant les ressources, 4-Travailler et produire en préservant l'environnement, 5-S'engager vers l'exemplarité) sont représentés. Des producteurs et des artisans locaux sont également mis à l'honneur.

En tant que partenaire ayant accompagné l'élaboration du PCAET, le SICECO est convié. Cet événement est l'occasion pour lui d'exposer au plus grand nombre ses missions et son savoir-faire en matière de transition énergétique.

En tant que service public de l'énergie en Côte-d'Or, le SICECO profite de ce forum pour présenter ses compétences et être reconnu comme acteur de l'énergie en Côte-d'Or.

Cinq thématiques sont retenues : le rôle du SICECO dans le PCAET de la communauté de communes Rives de Saône, la présentation du SICECO et son rôle dans la vie des usagers des services publics de distribution d'énergie (électricité, gaz, chaleur, mobilité), son rôle dans la rénovation énergétique du patrimoine de ses adhérents (bâti et éclairage public), la préservation de l'environnement et de la biodiversité en éclairant « autrement » ainsi que la présentation des projets d'énergies renouvelables portés par la SEML Côte-d'Or Énergies.

L'association Bourgogne Énergies Renouvelables (BER) est aussi conviée à cette manifestation.



MAÎTRISER SES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



Les Conseillers en Énergie Partagés (CEP) et les Économistes de Flux (EF) accompagnent 400 adhérents dans la rénovation et la maîtrise des consommations énergétiques de leur patrimoine. En 2024, 329 visites sont réalisées, 22 bilans de consommation sont édités et 130 dossiers de CEE sont en cours d'instruction pour des travaux réalisés par 65 collectivités sur leur patrimoine (23 GWh Cumac).

Augmenter l'enveloppe pour rénover le patrimoine bâti des adhérents

En 2021, le SICECO lance le programme « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communautaires » afin d'accompagner ses adhérents dans leurs travaux de rénovation énergétique. Ce programme se concentre sur des travaux « BBC compatibles » réalisés sur des bâtiments existants et privilégie une programmation pluriannuelle de bouquets de travaux cohérents

d'un point de vue énergétique (notamment BBC compatibles). Par exemple : isolation de la toiture la première année, des murs la seconde puis remplacement des fenêtres et mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC) la troisième et rénovation du système de chauffage au final.

Le cœur de la mission repose sur l'accompagnement des adhérents par le SICECO tout au long de son projet de rénovation afin d'assurer les bons choix techniques et les résultats finaux.

Une aide financière vient également

faciliter la prise de décision. Aussi, les élus du SICECO décident de passer l'enveloppe 2024 du programme à environ 1 600 000 euros, soit une augmentation de 650 000 euros par rapport à 2023.

Répondre aux besoins des adhérents et au-delà

Les élus décident aussi d'ajouter dans le règlement financier un bonus qui récompense les collectivités qui font des efforts supplémentaires en matière de diminution de leur empreinte carbone.

De plus, ils ouvrent les subventions aux structures publiques ayant la compétence scolaire et périscolaire.

[Retrouvez ces nouveautés en détail page 2.](#)

Info +

En 2024 :

53 collectivités répondent à l'Appel à projet lancé en 2022 pour remplacer les chaudières fioul ou propane.

49 études de faisabilité sont réalisées pour un montant de 121 540 € HT, pris en charge par le SICECO en intégralité.

8 chantiers réceptionnés : installation de 4 pompes à chaleur et de 4 chaudières bois pour 244 714 € de travaux avec une aide du SICECO s'élevant à 122 357 €.

16 devis travaux complémentaires sont signés.

1 386 655 €



accordés par le SICECO pour les travaux de rénovation énergétique du patrimoine bâti des collectivités en suivi CEP/EF pour 71 appels à projets



Soutenu par



ADENE





Rénovation énergétique

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE RAPPORTE 76 990 € À 27 COLLECTIVITÉS DE CÔTE-D'OR



Les dossiers de CEE, déposés sur le registre national EMMY en 2023 sont vendus.

Le 13 décembre, lors du salon des maires de la Côte-d'Or, Jacques Jacquenet, Président du SICECO, remet le produit de la vente des CEE aux 27 collectivités concernées. Au total, ce sont environ 76 990 € qui sont redistribués. Les dossiers de CEE correspondent à des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique effectués sur les bâtiments communaux ou communautaires tels que le passage en double vitrage, l'isolation du bâti, l'installation de chaudière à condensation ou basse température, ...

TOUT SAVOIR SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES

Au printemps, le SICECO organise pour la quatrième fois les rencontres du « Club énergie ». Destinées aux adhérents ayant délégué la compétence CEP (Conseil en Énergie Partagé), ces réunions sont l'occasion pour les élus et les services de s'informer et de partager des expériences communes.

Cette année, trois thématiques se distinguent lors de réunions différentes :

- La rénovation énergétique globale des bâtiments communaux et communautaires
- La rénovation énergétique des écoles
- Le remplacement des chaudières fioul ou propane par des chaudières bois ou par des pompes à chaleur air/eau

Comment faire une rénovation énergétique ? Pourquoi ? Quelles sont les subventions ? Autant de questions posées par les 74 élus présents.



Chantier d'isolation par l'extérieur

Groupement achats énergie

Évolution des prix du marché d'électricité entre 2023 et 2024 :

- Bâtiments > 36 kVA : - 30 %
- Bâtiments < 36 kVA : - 20 %
- Éclairage public : + 60 %
(mais -30 % par rapport aux tarifs réglementés)
- Tarif Réglementé de Vente (TRV) : jusqu'à + 10 %

Gaz naturel : - 10 %

Après 2 années de crise énergétique, les marchés d'achat d'énergie se stabilisent permettant de retrouver des prix « corrects », même s'ils ne reviendront jamais au niveau très bas de 2021.

EN BREF

▪ **Renouvellement de la convention entre Bourgogne Énergies Renouvelables et le SICECO.**

En 2024, 20 journées d'actions sont réalisées par BER. Il s'agit principalement de sensibilisation dans les écoles des adhérents.





ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES GRÂCE AU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL (CCRt)

Les énergies renouvelables thermiques concernent la production de chaleur (bois-énergie, solaire thermique, déchets, géothermie, ...)

Dans le cas d'un réseau, la distribution de chaleur organisée par une collectivité (qui peut être la régie Côte-d'Or Chaleur, créée par le SICECO), repose sur un SPIC (service public industriel et commercial). La chaleur est vendue à prix coûtant (équilibre des dépenses et des recettes en budget annexe dédié). La régie Côte-d'Or Chaleur exploite 3 réseaux de chaleur. Fort de son expérience dans le domaine, le SICECO a candidaté pour assurer la gestion du CCRt à l'échelle locale.



Le CCRt, pour développer les énergies renouvelables thermiques

Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) est un dispositif mis en place par l'ADEME qui permet d'accélérer les projets de développement des énergies renouvelables thermiques sur le territoire.

Suite à sa candidature, le SICECO, est retenu en 2024 pour assurer le rôle d'opérateur territorial sur le département de la Côte-d'Or,

hors Dijon Métropole, en gérant les subventions du Fonds Chaleur de l'ADEME, en coordination avec les acteurs du territoire. Il se charge de verser les aides accordées à chaque projet dans des comité d'attribution organisées de concert avec l'ADEME.

Des attributaires publics et privés

Ce programme est destiné aux collectivités adhérentes du SICECO mais également aux entités privées (hors particuliers).

Il concerne les installations d'énergies renouvelables (bois-énergie avec ou sans réseau de chaleur, géothermie eau/eau et solaire thermique) en construction ou en rénovation.

Aucune puissance ou production minimale n'est requise pour obtenir les aides du CCRt. Néanmoins des critères administratifs et techniques doivent être respectés (certification RGE, compteur, rendement, ...).

226 000 € d'aide pour la première attribution du CCRt

Pour la première attribution, 4 projets sont concernés :

- Un projet de géothermie pour la communauté de communes de Gevrey-Chambertin Nuits-Saint-Georges - Construction du pôle périscolaire de Gevrey-Chambertin - **121 709 €**
- Un projet de chaudière biomasse et réseau aux Maillys pour desservir 5 bâtiments communaux - **84 294 €**
- Un projet de chaudière biomasse à Montigny-sur-Aube pour alimenter la mairie dans le cadre d'une réhabilitation globale du

bâtiment - **9 064 €**

- Un projet de chaudière biomasse et réseau à Saint-Nicolas-les-Citeaux pour desservir 5 logements communaux - **10 998 €**

Les trois projets de rénovation avec installation de chaudière biomasse vont pouvoir limiter les émissions de CO₂ à hauteur de 73 tonnes par an, soit 37 voitures parcourant annuellement 15 000 km.

Sans le portage du CCRt par le SICECO, ces projets ne pourraient pas voir le jour.

Vous êtes intéressés par ce dispositif ?
Retrouvez notre cahier pratique sur

www.siceco.fr



3 réseaux de chaleur 21 bâtiments raccordés

représentant une surface chauffée de 27 700 m² et alimentés par 2 340 m de réseaux

11 abonnés
1 896 tonnes de bois consommées
963 tonnes de CO₂ rejetées en moins dans l'atmosphère

soit l'équivalent de 481 voitures parcourant annuellement 15 000 km

SEML CÔTE-D'OR ÉNERGIES

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE LOCALE

Poursuite du développement des projets

La SEML Côte-d'Or Énergies poursuit son développement à la meilleure vitesse possible compte-tenu des nombreuses contraintes. Une vingtaine de centrales photovoltaïques en toiture sont en service et un partenariat avec le Département va permettre de développer d'autres centrales sur ses bâtiments notamment.

Côté sol, les premiers coups de pioche du parc des Grandes Terres ont résonné à Labergement-lès-Seurre. La mise en service est prévue à l'automne 2025. Les autres projets poursuivent leur développement.

Du côté de l'éolien, le Conseil d'administration a décidé d'abandonner le projet des Rives de Saône. Et celui de l'Orée des bois a subi des recours d'associations et d'une commune, ce qui est dans la procédure classique pour ce type de projet.

La mobilité durable reste un sujet important pour la SEML qui poursuit le partenariat avec les autres SEML régionales (Nièvre énergies, Saône-et-Loire Énergies Renouvelables et SEML EnR Citoyenne), concernant le déploiement de stations multi-énergies GNV-bioGNV, hydrogène et électrique dans la Région. Ce projet va se poursuivre avec un nouveau partenaire « Bio GNV du Confluent » créé par la SEML Avergies du Lot-et-Garonne et le groupe Pujol, concessionnaire automobile et transporteur. Deux sites sont identifiés, un en Côte-d'Or et un autre en Haute-Saône.

La SEML se rapproche aussi de structures spécialisées dans le stockage d'énergie à partir de batteries chimiques. En novembre, lors de son Assemblée générale, la SEML présente pour la première fois son rapport du mandataire.

Éolien

58 MW

- Parc éolien de l'« Orée des Bois » situé dans le Châtillonnais (21). 4 éoliennes autorisées pour une puissance de 18 MW « Orée des Bois ». Mise en service 2029
- Parc éolien « Sainte Apolline » situé en Haute-Saône. 5 éoliennes autorisées pour une puissance de 15 MW. Mise en service 2027
- Un projet en développement pour une puissance de 15 à 25 MW

Photovoltaïque en toiture

8,2 MWc

- 16 centrales en fonctionnement pour un total de 3,2 MWc via la filiale BF Energie
- Création d'une filiale « Côte-d'Or Solaire » avec le Département de Côte-d'Or et la CDC ciblant les collèges, bâtiments du SDIS et des collectivités (30 projets soit 5 MWc à horizon 2029)

Photovoltaïque au sol

49 MWc

- Parc des Grandes Terres, 5 MWc, à Labergement-lès-Seurre (21). Mise en service 2025
- Parc des Roches Bleues, 4 MWc, à Courchaton (70). Mise en service 2025
- Parc d'Entre les Deux Combes, 4 MWc, à Poiseul-la-Grange (21). Autorisé
- 5 projets en développement pour un total de 36 MWc

Construction du parc photovoltaïque de Labergement-lès-Seurre

Retrouvez le détail des projets 2024 dans le rapport d'activité consultable sur www.cotedor-energies.fr





AU SERVICE DE TOUTES LES MOBILITÉS

AGIR POUR UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE

Dans la mesure où les transports représentent plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre de son territoire, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or travaille depuis quelques années à « décarbonner » ce secteur. Bornes de charge pour véhicules électriques ou stations multi énergies, sont autant de sujets qui mobilisent les élus du Syndicat.

La stratégie et le plan d'actions des Schémas « Côte-d'Or Mobilités durable »

Le schéma « Mobilités durables » (H2, bioGNV et biocarburant - étude cofinancée par le Département et réalisée avec les données fournies par ATMO BFC) et le SDIRVE (Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques) sont en cours de finalisation. Les derniers ajustements sont prévus pour le début d'année, avec en parallèle, une rencontre avec les EPCI qui sont AOM (Autorités Organisatrices de la Mobilité). La mise en œuvre concrète devrait débuter en juin 2025. 4 axes de travail sont retenus : « Garantir un déploiement équilibré et raisonné de bornes de recharges et de station multi-énergies », « Développer les écosystèmes de mobilités alternatives », « Réduire l'impact carbone et énergétique de la mobilité », « Faciliter l'usage des mobilités » et « Lutter contre la

vulnérabilité liée à la mobilité ».

Groupement d'achat régional pour la fourniture, pose, maintenance, exploitation et supervision de bornes de charges électriques

Le SICECO fait partie d'un groupement pour l'exploitation, la maintenance, la supervision et le développement du réseau IRVE avec une date d'effet au 1^{er} janvier 2025 avec les entreprises Citeos/Cogelum. C'est le syndicat de l'Yonne, le SDEY qui est le coordonnateur. En parallèle, le groupement aura la charge d'assurer le pilotage des études préalables pour la passation d'une Délégation de Service Public (DSP) et/ou d'un autre mode de gestion pour ce même réseau d'infrastructures de recharge.

Mise en œuvre d'une démarche d'animation « Mobilités »

Les syndicats d'énergies de Bourgogne-Franche-Comté, en partenariat avec GRDF, GRTgaz, et l'AFTRAL (Apprendre et se Former en TRANsport et Logistique) souhaitent porter une mission d'animation dédiée à la mobilité pour accompagner les collectivités et les acteurs du transport dans la mobilité et plus particulièrement dans le secteur du GNV, bioGNV. Le poste dépendra de l'AFTRAL et les frais partagés entre les partenaires.

Une flotte qui se verdit

La flotte de véhicules du SICECO se verdit progressivement et illustre le mix énergétique souhaitable avec 2 voitures électriques, 5 véhicules GNV et 1 voiture à l'éthanol.

Téléchargez le bilan 2024 du réseau de bornes de charge pour véhicules électriques sur www.siceco.fr

Charge normale jusqu'à 22 kVA

Forfait de 1,50 € / période de 12h
+ 0,40 € / kWh
+ 0,005 € / minute

Charge rapide jusqu'à 50 kVA

Forfait de 2 € / période de 12h
+ 0,50 € / kWh
+ 0,025 € / minute

Tarification inchangée depuis le 1^{er} janvier 2023

37 bornes actives

à fin 2024 qui totalisent

8 197 charges

« grand public »

pour une recette s'élevant à

84 166 €

et 158 tonnes de CO₂

émises en moins par an dans l'atmosphère, soit l'équivalent de

83 voitures

parcourant annuellement 15 000 km





CONCESSIONS

ÉLECTRICITÉ PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES LIÉE AU CONTRAT DE CONCESSION

Le 25 novembre 2022, le Comité procédait à la constitution d'une provision pour risque d'un montant de 2 500 000 € afin de permettre au SICECO d'assurer en 2029 et 2030 l'ensemble de ses missions au profit de ses adhérents pendant deux années supplémentaires sans être tributaire des recettes versées par le concessionnaire Enedis ; celles-ci risquent d'être gelées dans l'hypothèse où le contrat arriverait à son terme sans qu'un renouvellement n'ait été conclu tant que le litige juridique en cours perdure.

Le 16 mai, les Membres du Bureau ont assisté à une présentation du cabinet conseil Klopfer sur le mémoire en réponse déposé par le SICECO dans le cadre du litige en cours au sujet des entorses au contrat sur des éléments comptables tels que les provisions pour renouvellement et autres amortissements des investissements introduisant une sous estimation d'environ 400 millions d'euros des moyens « mobilisables » pour financer le renouvellement du réseau. En résumé, les arguments avancés par Enedis ne varient pas et ne sont absolument pas convaincants. Le contentieux, ouvert en début d'année 2023 prenant du retard, le Comité du 20 juin a donc décidé de procéder à la constitution d'une provision complémentaire destinée à couvrir l'absence de recettes au titre des redevances R1 et R2 et de l'article 8 pour l'exercice 2031 soit un montant total de 1 250 000 €.

Le SICECO réalise chaque année des audits de contrôle sur des points particuliers. Sur les derniers exercices, et compte tenu du litige en cours, une attention particulière est portée aux aspects économiques de la concession. Les aspects relatifs à la qualité sont particulièrement suivis en raison de la dégradation de l'indicateur de continuité de fourniture, ainsi que ceux relatifs aux investissements. Ces éléments sont synthétisés et présentés au Préfet lors des conférences annuelles (conférence Loi NOME) sur les investissements du concessionnaire qui regroupent le SICECO, Dijon Métropole et Enedis. Lors de la conférence 2024 organisée le 11 juillet, le SICECO insiste sur le niveau faible des investissements d'Enedis sur son territoire au regard des besoins. Il alerte également sur un manque de moyens humains et techniques chez le concessionnaire (alors que les moyens financiers existent).

172 945

points de livraison

7 896

producteurs

172 945

usagers de la concession

3 112 km

de réseau HTA agé de plus de 40 ans soit plus de 50 %

96,4 minutes

temps de coupure moyen toujours très au-dessus de la moyenne nationale (35%)



© Adobe Express

GAZ : UN ENJEU MAJEUR DES POLITIQUES ÉNERGÉTIQUES

Le gaz est un enjeu majeur des politiques énergétiques actuelles. Le SICECO préconise un transfert de la part de toutes ses communes adhérentes afin d'être plus forts dans les négociations avec le concessionnaire GRDF. Cette vue d'ensemble lui permettra de développer cette énergie dans le respect des intérêts et des besoins de chacun. Cette mutualisation contribuera à une qualité de service identique sur tout le territoire.

Dans cet objectif, il a mis en place en 2023 une incitation au transfert de compétence qui consiste à reverser une partie de la redevance du concessionnaire aux communes qui ont transféré la compétence. En 2024, le Bureau procède également au remboursement de la redevance R1 à toutes les communes concernées. Fin 2024, 80 d'entre elles ont transféré leur compétence au SICECO.

25 287

usagers de la concession

32 ans

moyenne d'âge du réseau

3 sites d'injection biométhane

EN BREF

- **Renouvellement du groupement de commandes pour le contrôle des concessions électricité et gaz** avec les autres syndicats d'énergie de la Région. Le SICECO est le coordonnateur.
- Signature avec Enedis de

l'avenant n° 28 au contrat de concession **prolongeant d'un an les dispositions en vigueur de la Part Couverte par le Tarif (PCT).**

- L'avenant sur l'**Article 8** a été validé en Comité syndical du 8 janvier sans changement

par rapport à l'année dernière et en conformité avec le contrat de concession qui ne comporte aucun critère relatif aux fils nus : même montant (550 k€/an) et durée de 2 ans. En janvier, le Bureau rejette la demande d'Enedis qui vise à introduire de

nouvelles conditions techniques par rapport aux fils nus.

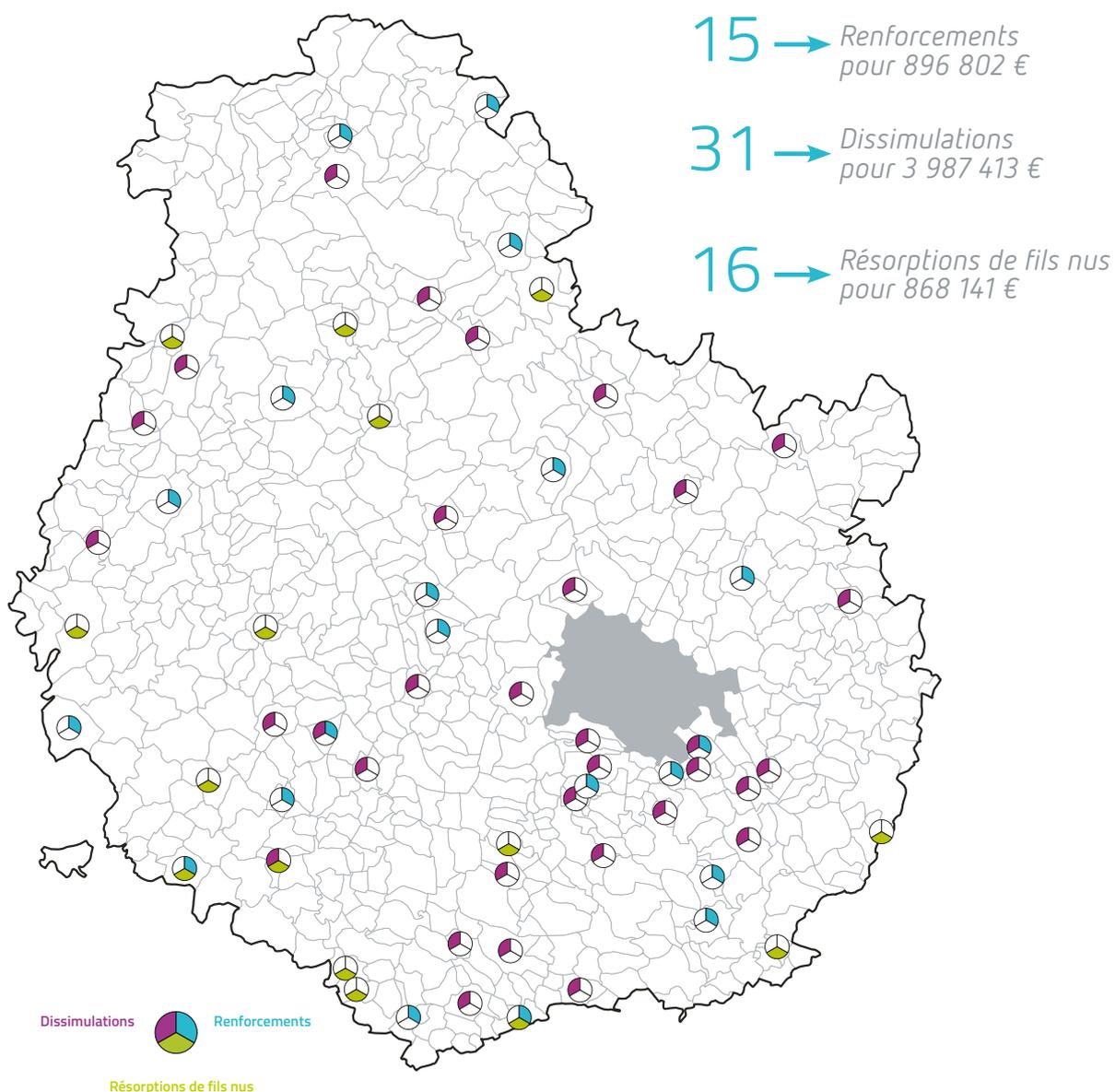
- **Signature d'une convention avec GRDF** afin que le SICECO ait accès aux données du logiciel @toutvisuconso dans le cadre de la mission CEP/EF ou du groupement d'achats d'énergie.



DE L'ÉLECTRICITÉ POUR TOUS

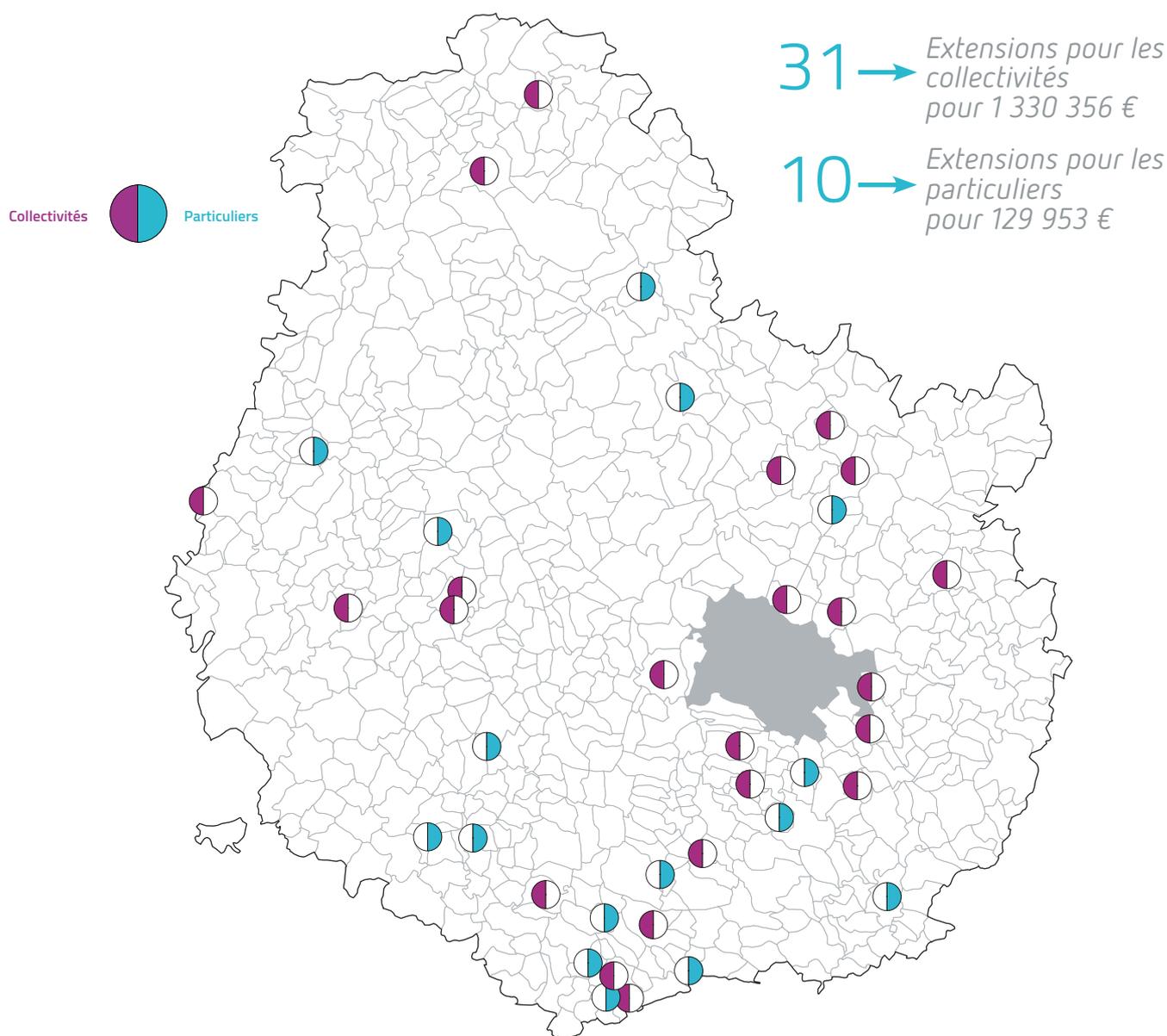
AMÉLIORER LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ

Trois types de travaux préservent la bonne qualité des réseaux électriques de la concession du SICECO.



ALIMENTER LES USAGERS EN ÉLECTRICITÉ

Chaque année, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, contribue à l'aménagement du territoire en alimentant en électricité les usagers, qu'ils soient des collectivités (nouveaux lotissements, ZAE, ...) ou des particuliers, des agriculteurs, des artisans,



EN BREF

■ Les syndicats d'énergie, notamment le SICECO s'inquiètent face à la possible suppression du Compte d'affectation spéciale FACÉ. La FNCCR travaille avec les Sénateurs pour éviter que cette ressource essentielle

à la péréquation ne soit abandonnée par l'État.

■ Le SICECO maintient la **possibilité pour les adhérents de financer les extensions individuelles** selon le dispositif des

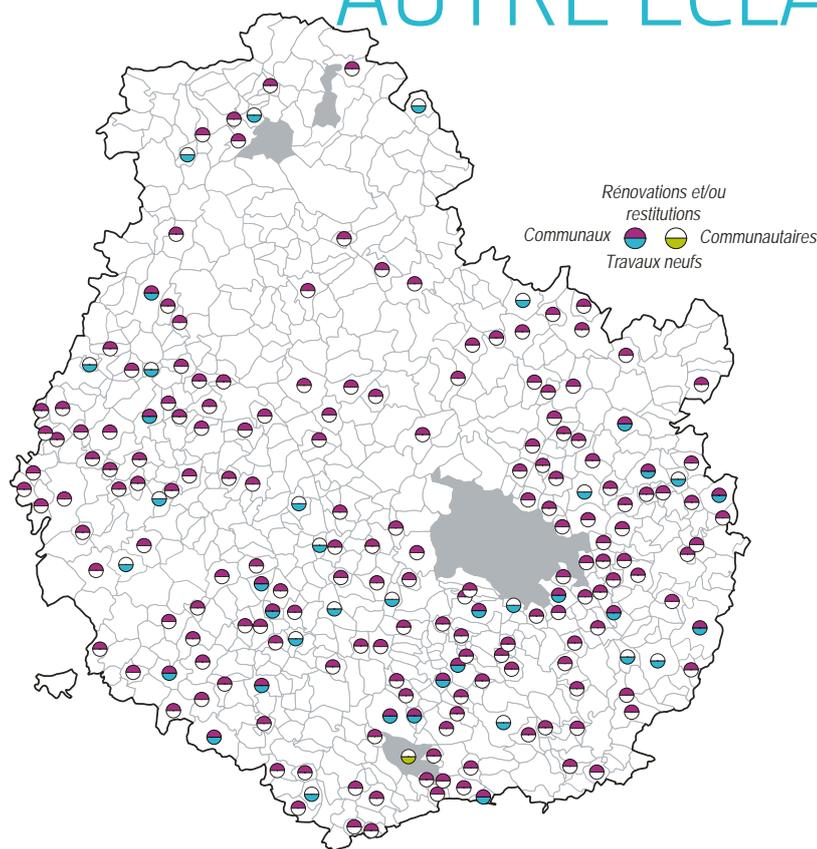
« viabilisations de rue » et simplifie l'attribution de ses aides dédiées à ces travaux.

■ Le Comité **autorise la réalisation de travaux en technique aérienne** dans des conditions bien définies

à l'article 8 du contrat de concession et sous réserve de respect des contraintes électriques, réglementaires et environnementales locales.

UN ÉCLAIRAGE PUBLIC SOBRE ET EXEMPLAIRE

INVESTIR POUR UN AUTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC



87 234 points lumineux, dont 78 869 pour l'éclairage public, composent le parc du SICECO en 2024.

2 458 points lumineux ont été rénovés et 138 ont été nouvellement installés.

30 GWh Cumac de CEE, représentant 173 dossiers sont vendus.

152



Chantiers pour 1 million d'€

359



Points lumineux supprimés en 2024

Info +

Dans le cadre de sa politique d'accélération de la transition énergétique, le SICECO a mis en place des modalités techniques et financières pour accompagner ses adhérents dans la rénovation de leurs points lumineux. L'objectif est de réaliser des économies tout en limitant l'impact sur l'environnement (réduction de la facture d'électricité et réduction de la pollution lumineuse).

Aussi, le Comité syndical décide en janvier de systématiser le changement de source en led pour les luminaires compatibles. Cette solution est une alternative technique et économique forte par rapport à une rénovation complète. Moins chère qu'un changement complet de luminaire, elle permet d'économiser de l'énergie avec un impact CO₂ très faible puisqu'on ne change que l'ampoule. C'est pour cette raison que les élus décident, en juin, d'augmenter l'enveloppe spécifique de ce programme passant de 350 000 euros à 700 000 euros, soit au moins 8 000 points lumineux changés en 2024.

Cette solution a également été privilégiée car sa mise en œuvre émet très peu de CO₂ par rapport à la rénovation complète du luminaire.

Au total, le simple changement des sources sur 20 000 points lumineux en 3 ans aura permis d'économiser 8 millions d'euros, 8 années par rapport au changement complet de luminaire.

98 581 € POUR OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

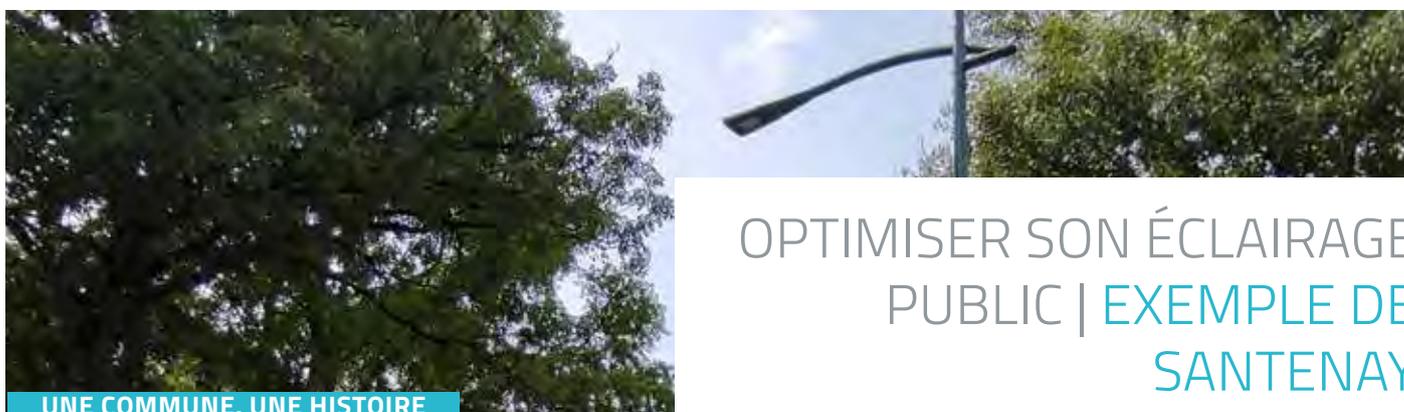
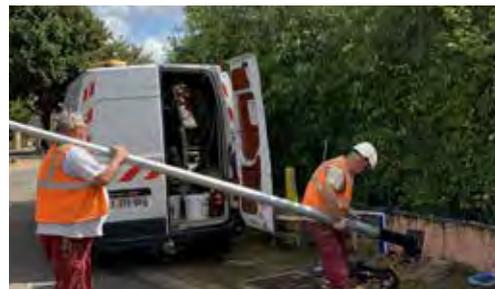
Favoriser la rénovation énergétique du parc d'éclairage public des collectivités

L'Appel à Projets Lum'ACTEE+ lancé par ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique - voir astérisque page 3) permet d'apporter un soutien opérationnel et financier aux collectivités soucieuses de maîtriser leurs consommations d'énergie, de moderniser leurs installations et d'agir pour le confort des habitants et la protection de l'environnement. Il vise à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités (les installations d'éclairage sportif et des éclairages intérieurs des bâtiments publics ne font pas partie de ce programme ; elles peuvent être traitées par d'autres appels à projets ACTEE).

Le SICECO, lauréat de Lum'ACTEE+

Suite à sa candidature à l'AAP Lum'ACTEE+, le SICECO s'est vu accorder une aide d'un peu plus de 98 000 €. Elle servira :

- À l'achat d'appareils de mesures du taux d'éclairement, de vérification de la composition spectrale des sources de lumière et de contrôle de produits
- Au financement d'une partie des dépenses de personnel liées à la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation du parc d'éclairage public



UNE COMMUNE, UNE HISTOIRE

Début 2022, la commune de Santenay comptait plus de 650 points lumineux pour à peine plus de 900 habitants. Ce nombre conséquent de lampadaires s'expliquait notamment par le linéaire de rues éclairées important, avec par exemple, environ 3 km entre l'entrée du village et le haut de Santenay. Les élus ont alors examiné en détail la configuration de chaque rue, notamment celles qui traversaient des vignes, où le caractère superflu de l'éclairage sautait aux yeux, mais aussi dans les parties habitées.

« Le nombre de points lumineux était trop important dans certaines rues du village et pas justifié. L'équipe municipale souhaitait également faire un geste pour réduire la pollution lumineuse mais aussi se conformer aux réglementations, notamment l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la réduction de la pollution lumineuse. Nous nous sommes alors tournés vers le SICECO. Un bilan complet du parc d'éclairage public de la commune a été réalisé en 2022 afin de nous orienter sur les mesures à mettre en place. L'une des premières préconisations a été la mise en place de la coupure nocturne. Dans un premier temps la coupure nocturne se faisait sur deux périodes : en été de 00h00 à 6h00 et en hiver de 23h00 à 6h00. Suite à des remarques des habitants, l'éclairage public est désormais coupé de 00h00 à 6h00 toute l'année. La coupure nocturne a été mise en place fin 2022. Globalement, les habitants s'y sont vite habitués. »

L'autre point préconisé par le SICECO a été la réduction du nombre de points lumineux. 125 lampadaires ont été supprimés soit 20 % du parc pour une baisse de la consommation de 28 %. Le recours systématique à des lampes type LED, moins gourmandes en énergie, permet de réduire significativement la consommation d'énergie.

Nous ne pouvons que conseiller à d'autres communes de suivre notre démarche. Le SICECO a été présent dès le début de cette opération, en présentant lors de réunions à Santenay des scénarios d'amélioration de la situation actuelle et en donnant des conseils techniques adaptés à la commune. Un phasage des travaux a été déterminé puis l'engagement des démarches à suivre dans la procédure a été bien cadré par le SICECO. »

EN BREF

- **Intégration des équipements « feux récompenses »** dans le marché « feux » et attribution d'une subvention de 30 % (attention travaux classés « non prioritaires »).
- Pour la suppression des

points lumineux, les élus décident de subventionner à 80 % pour les communes rurales et entre 80 % et 15 % (selon le taux de reversement de taxe) pour les communes urbaines du montant HT, avec un plafond

de 15 000€. La commune prend le reste à sa charge (pas d'autre financeur possible).

- **Optimisation de la maintenance** : depuis 3 ans, la maintenance est passée de 2,6 tournées par

communes entre 2021 et 2022 à 1,1 entre 2023 et 2024.

- **17 dossiers** permettent de remplacer les poteaux bois dangereux.

Guy Vadrot | Maire de Santenay



COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

MUTUALISER ET VALORISER

Identifier tous les ouvrages publics accueillant des réseaux de communications électroniques

Nouveau service. Dans le cadre de la compétence 6.7, le SICECO propose de rassembler les éléments nécessaires à l'identification précise d'ouvrages d'accueil des réseaux de communications électroniques construits par l'adhérent.

Ce travail d'identification est formalisé par une convention précisant les rôles des adhérents et du SICECO. Il est gratuit.

Le SICECO prend à sa charge toutes les démarches vis-à-vis des opérateurs et conserve le bénéfice des loyers perçus par les opérateurs présents.

Le SICECO acquittera la redevance d'occupation du domaine public de ces ouvrages identifiés qui deviendront sa propriété.

Renouvellement de conventions :

- Signature d'avenants à la convention « appuis communs » entre le SICECO, Enedis et les

opérateurs de déploiement des réseaux de communication électroniques CELESTE et SERFIM pour l'usage des supports des réseaux BT et HTA, pour l'établissement et l'exploitation de son réseau.

- Signature de nouvelles conventions « appuis communs » entre le SICECO, Enedis et COVAGE pour le déploiement des réseaux de communication électroniques pour l'usage des supports des réseaux BT et HTA, pour l'établissement et l'exploitation de son réseau. La durée de ces conventions est de 15 ans.



4,7 km →

C'est le nombre de km de réseau d'accueil créés dans le cadre des extensions.

10,5 km →

C'est le nombre de km de réseau d'accueil créés dans le cadre des enfouissements de réseaux (contre 9,3 km en 2023). Le SICECO met à disposition des opérateurs 203 km de fourreaux occupés. Les opérateurs (Orange, AI et BFC Fibre) doivent, au titre de l'année 2024 reverser des redevances de location à hauteur de 264 245 €. Ils contribuent par ailleurs aux coûts des tranchées à hauteur de 84 648 €.



PLACE DES MARCHÉS

NOUVEAUX MARCHÉS PASSÉS EN 2024

Les marchés passés par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or :

▪ Contrat de fourniture de bois pour la chaufferie bois du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or à Bligny-sur-Ouche et Saulieu (Plaine des sports)

Sarl Pole Biomasse Hautes-Côtes - Chamboeuf (21)

▪ Contrat d'entretien maintenance pour la chaufferie bois du SICECO à Bligny-sur-Ouche et Saulieu

Société maintenance audit assistance (m2a) - Marsannay-la-Côte (21)

▪ Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Saulieu (centre)

Artelia SAS - Dijon (21) en co-traitance avec SARL d'Architecture SPB - Morbier (39)

▪ Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Pouilly-en-Auxois

SARL Clima Ingénierie - Dijon (21)

▪ Pour toutes les futures chaufferies avec réseau de chaleur :

Géotec - Dijon (21) pour la réalisation d'études géothermiques

Bureau Veritas Construction - Dijon (21) pour les missions de contrôle technique (phase de construction)

Socotec Construction - Dijon (21) pour les missions de coordination SPS (phase de construction)

▪ Études pour le remplacement des chaudières fioul et propane

BE.SA.CE - Courcuire (70), ACTE Ingénierie - Couternon (21), Solutions For Energy Efficiency - Chalon-sur-Saône (71) et CSI - Dijon (21)

▪ Travaux extensions et petits renforcements électriques - Lot 4

Serpellet - Dijon (21) en sous-traitance avec Retys - Dijon (21)

▪ Travaux neufs, entretien et maintenance de la signalisation tricolore

Demongeot - Dijon (21) en co-traitance avec RM Facilities - Dijon (21)

▪ Commissionnement des bâtiments communaux et communautaires (voir page 3)

SF2E - Chalon-sur-Saône (71) et Bureau d'études Croqüs - Dijon (21)

▪ Entretien et maintenance des installations de chauffage, ventilation et climatisation des locaux du SICECO

Entreprise M2A - Marsannay-la-Côte (21)

▪ Entretien des locaux, nettoyage vitrerie et prestations particulières pour le bâtiment du SICECO

Eden - Dijon (21)

▪ Fourniture, hébergement et maintenance d'un logiciel de suivi des dossiers du SICECO

Planet Bourgogne - Saint-Apollinaire (21)

▪ Assurances :

Abeilles Assurances pour le bâtiment du SICECO et la PAC - Arnay-le-Duc (21)

Gan Assurances pour les chaufferies bois (Bligny-sur-Ouche, Saulieu - Plaine des sports et Fontaine-Française) - Fontaine-les-Dijon (21)

PNAS et Aeras Dommages pour les responsabilités et risques annexes

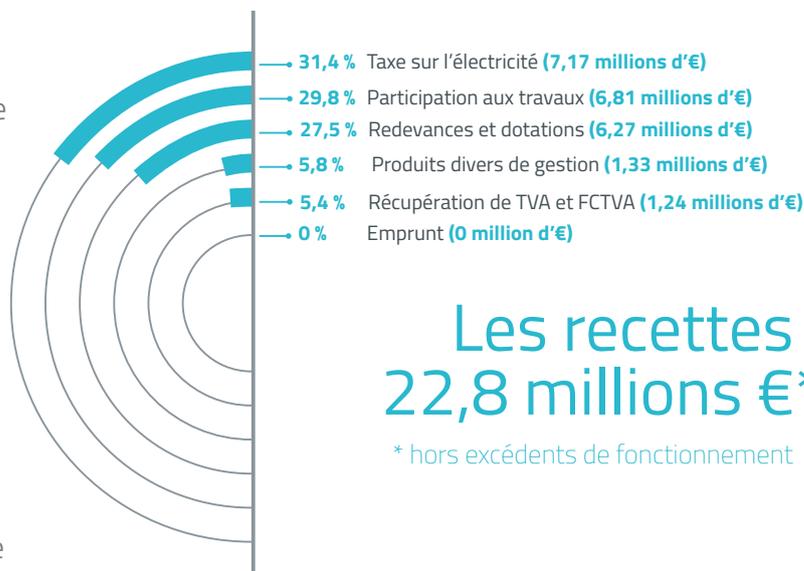
SMACL Assurances pour les véhicules à moteurs et risques annexes

SARL Assurances Mader et COVEA Protection juridique pour la protection juridique de la collectivité (élus et agents)

2024 EN CHIFFRES

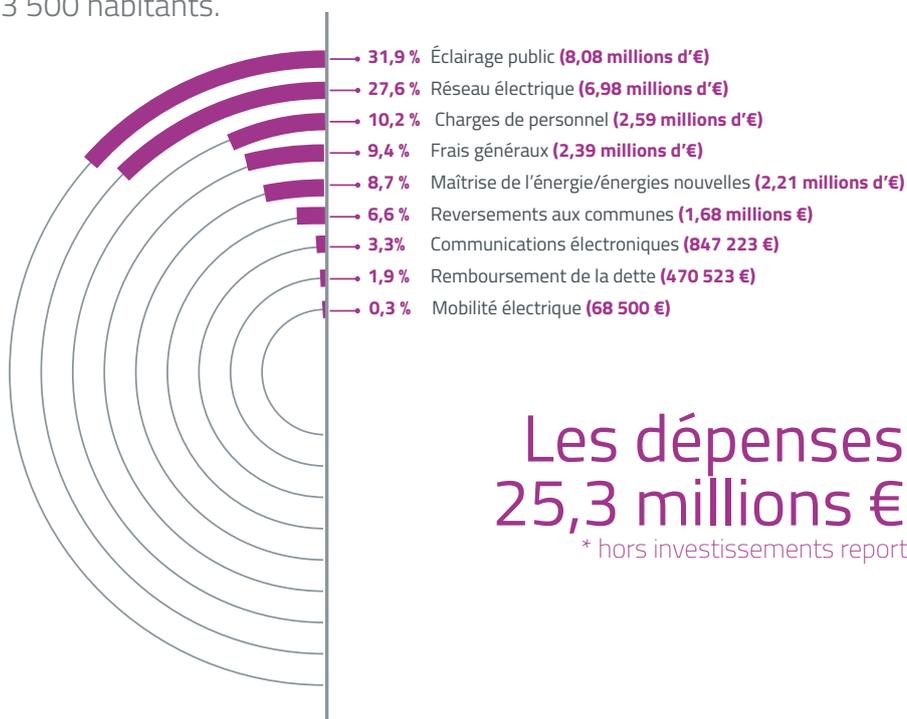
En 2024, malgré un frein notable des politiques nationales en faveur de la transition énergétique et afin de poursuivre l'accélération de la transformation de l'ensemble des activités des territoires, le SICECO renforce le développement de ses missions en faveur de ses adhérents conformément à la réflexion stratégique élaborée pour 2020-2025.

Il entreprend également la réalisation d'un budget vert qui est une méthode d'analyse des dépenses publiques qui vise à évaluer leurs impacts sur l'environnement. Cet outil budgétaire permet de mieux orienter les politiques publiques vers des objectifs de développement durable. Il devient obligatoire en 2025 pour le compte administratif des collectivités de plus de 3 500 habitants.



Les recettes :
22,8 millions €*

* hors excédents de fonctionnement

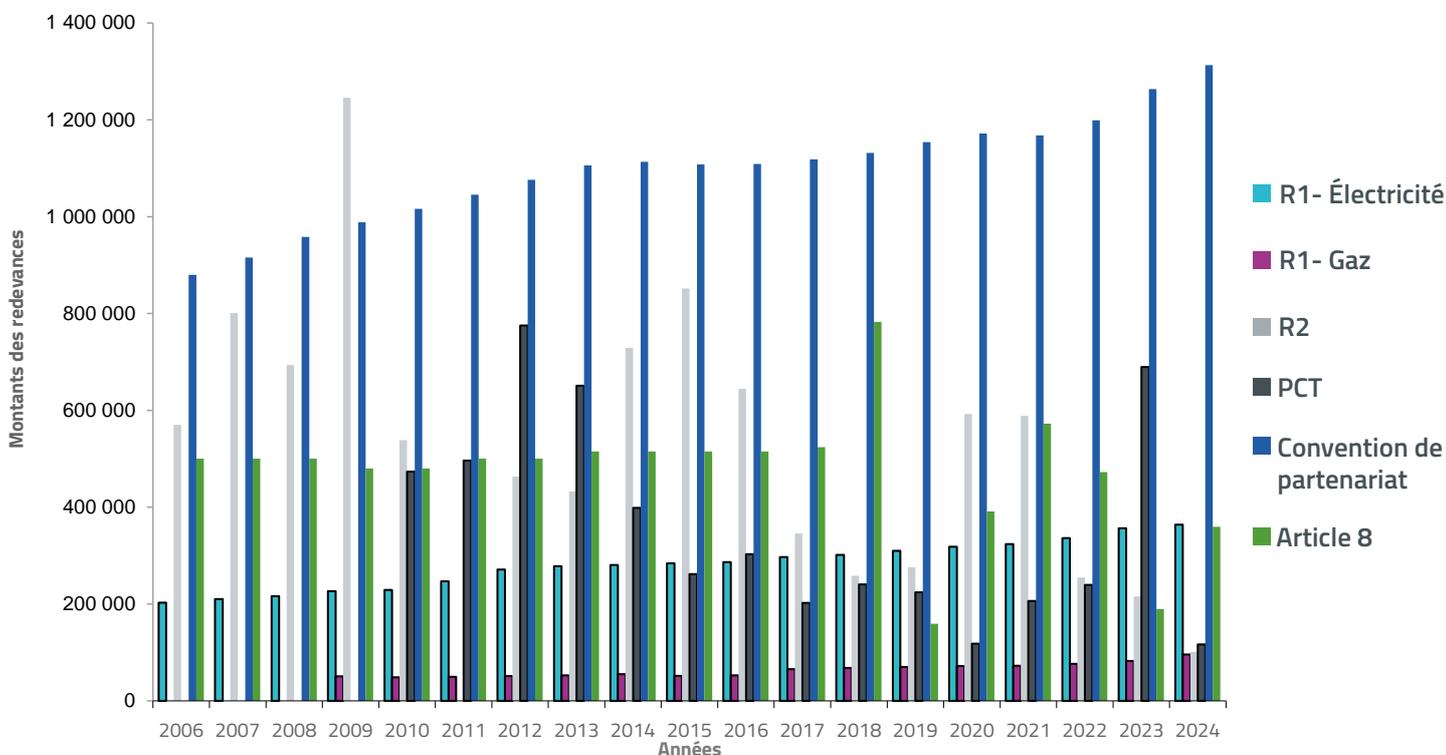


Les dépenses :
25,3 millions €*

* hors investissements reportés

Zoom sur les recettes

REDEVANCES DE CONCESSION



CRÉDITS FACÉ POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE



1 507 200 € sur le FACÉ B au titre du renforcement et des extensions de réseaux
708 000 € sur le FACÉ C au titre de l'enfouissement des réseaux
562 050 € sur le FACÉ S et S' au titre de la résorption des fils nus





UNE ÉQUIPE AU SERVICE DES ÉLUS ET DES USAGERS

Afin de développer ses activités, le SICECO s'entoure d'une équipe composée d'agents compétents dans leur domaine.

David Antoniamia est recruté au poste de technicien en communications électroniques.

Sylvie Bonneau remplace **Brigitte Glasser** comme Assistante technique du secteur géographique A.

Léo Foster est recruté au poste de Chargé de développement de projets d'énergies renouvelables.

Camille Sauger démissionne le 31 décembre pour basculer vers la SEML Côte-d'Or Énergies.

Jean Peruta, en contrat d'alternance à la cellule énergie, démissionne le 31 août. **Haronirina Fitiavana**

Rajaonarison lui succède.

Lorianne d'Ambros remplace l'assistante du responsable des services techniques pendant son congé maternité puis exerce les fonctions de chargée de projets photovoltaïque jusqu'à son départ au 31 décembre.

Le SICECO accueille 2 stagiaires à la cellule énergie : **Théo Bonnerot-Festa** et **Haronirina Fitiavana Rajaonarison**. **Camille Berruer** réalise son stage pour le SIG et **Julien Noel** réalise un stage d'une semaine (niveau collègue).



Les Générateurs

Elisa Rose Hano est recrutée en tant que : Chargée d'accompagnement des collectivités dans les projets EnR sur le territoire régional de la Bourgogne Franche-Comté « Les Générateurs ». Voir page 3.



Les médaillés du travail (20 ans) : Gilles Fromheim, Chloé Fleury (absente), Brigitte Glasser, Denis Bourlier entourés de Jean-Michel Jeannin, Directeur, Pascal Grappin, Premier vice-président et Jacques Jacquenet, Président.

CHIFFRE

118

JOURS DE FORMATION POUR FAIRE ÉVOLUER LES AGENTS DANS LEURS MISSIONS.



**FAIRE CONNAÎTRE, INFORMER,
SENSIBILISER**

RENFORCER SA PRÉSENCE

Internet, réseaux sociaux, médias, communication écrite (rapport d'activité, lettres d'information, cahiers pratiques, ...), le SICECO utilise tous les canaux de communication.

Grâce à ces outils, les élus sont informés des actualités concernant les métiers du syndicat.

À la rencontre de son public

Le SICECO participe à de nombreux événements : le forum PCAET organisé par la communauté de communes Rives de Saône (voir page 5), le Congrès de la FNCCR à Besaçon (voir page 4), le congrès des Maires ruraux de France en septembre (voir page 5) et à la Journée régionale de l'énergie organisée par la Région et l'ADEME. Sur cette dernière journée, des élus ont partagé leur expérience quant aux projets d'énergies renouvelables mais également leurs inquiétudes et leurs doutes en particulier par rapport au délai de

réalisation des travaux d'augmentation de la capacité des 2 réseaux, Transport géré par RTE et le réseau HTA, pour absorber le volume d'ENR prévu et nécessaire. C'est un dossier, suivi avec les Présidents des 7 autres Syndicats de la région BFC qui sont d'ailleurs intervenus dans le même sens lors du Comité Régional de l'énergie du 22 novembre.

Les 12 et 13 décembre, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or donne rendez-vous à ses élus et autres partenaires au traditionnel salon des maires de la Côte-d'Or.

Valoriser les activités

À travers des articles du site internet, les réseaux sociaux ou encore les lettres d'information, le SICECO fait la promotion de ses activités et valorise les actions des collectivités en faveur de la transition énergétique.

La communication du SICECO, c'est aussi la mise en forme de nombreux

documents pour comprendre : cahiers pratiques, panneaux d'information et d'exposition et autres pour vulgariser des notions parfois très techniques et pour informer.

La presse répond présente

Les inaugurations, les événements ou encore les signatures de convention sont autant d'occasions d'inviter la presse afin de mieux faire connaître les activités du SICECO.

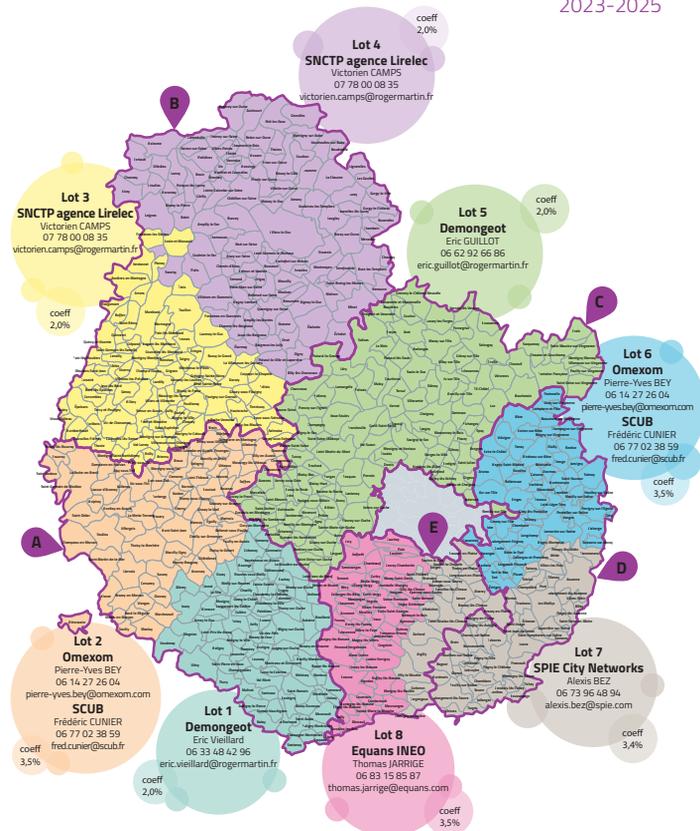
S'exposer sur les réseaux

Le compte LinkedIn du SICECO est en constante progression.

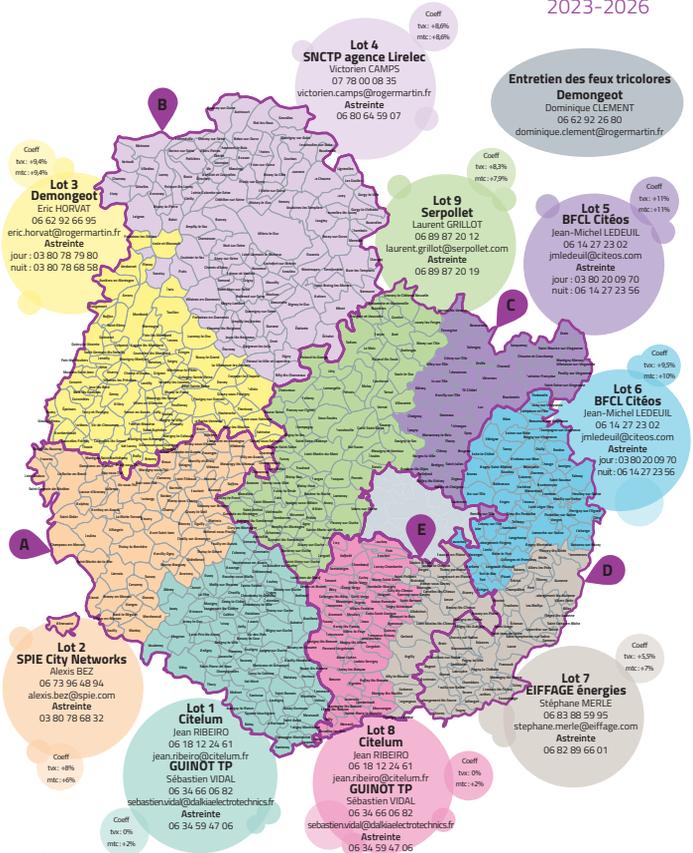


GRAND ANGLE : les entreprises des marchés

Lots électrification rurale 2023-2025



Lots éclairage public 2023-2026



Binômes SICECO :
A : Frédéric Spagnolo 06 75 58 05 67 / 03 80 50 08 89 fspagnolo@siceco.fr - Assistante Brigitte Glasser 03 80 50 85 06 bglasser@siceco.fr
B : Gilles Fromheim 06 71 26 19 72 / 03 80 50 99 26 gfromheim@siceco.fr - Assistante Chloé Fleury 03 80 50 99 27 cfleury@siceco.fr
C : Anne Gueulin 06 80 56 03 55 / 03 80 50 99 28 agueulin@siceco.fr - Assistante Carla Da Silva 03 80 50 99 31 cdasilva@siceco.fr
D : Thomas Iringer 06 73 77 92 19 / 03 80 50 99 30 tiringer@siceco.fr
E : Fabien Maître 06 07 29 79 47 / 03 80 50 85 03 fmaître@siceco.fr - Assistante Valérie Camus 03 80 50 85 04 vcamus@siceco.fr

Sources : Administration IGN 2020
Maitrise : SICECO S.A., 11/2023

Binômes SICECO :
A : Frédéric Spagnolo 06 75 58 05 67 / 03 80 50 08 89 fspagnolo@siceco.fr - Assistante Brigitte Glasser 03 80 50 85 06 bglasser@siceco.fr
B : Gilles Fromheim 06 71 26 19 72 / 03 80 50 99 26 gfromheim@siceco.fr - Assistante Chloé Fleury 03 80 50 99 27 cfleury@siceco.fr
C : Anne Gueulin 06 80 56 03 55 / 03 80 50 99 28 agueulin@siceco.fr - Assistante Carla Da Silva 03 80 50 99 31 cdasilva@siceco.fr
D : Thomas Iringer 06 73 77 92 19 / 03 80 50 99 30 tiringer@siceco.fr
E : Fabien Maître 06 07 29 79 47 / 03 80 50 85 03 fmaître@siceco.fr - Assistante Valérie Camus 03 80 50 85 04 vcamus@siceco.fr

Sources : Administration IGN 2019
Maitrise : SICECO S.A., 11/2023

▪ Crédits photographiques : ©SICECO sauf photos créditées

▪ Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
▪ Dépôt légal : octobre 2025 - ISSN : 1779-3688

▪ Tirage : 350 exemplaires
▪ Conception, rédaction et mise en page : service communication SICECO

▪ Impression : sur papier certifié par Graphi System - impressions Octobre 2025



SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or

9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX

Tél. : 03 80 50 99 20 - contact@siceco.fr

www.siceco.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

